

Architecture

Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture forme chaque année plus de 20 100 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, designer, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année universitaire 2021-2022, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 60 % d'étudiantes et 16 % d'élèves étrangers parmi leurs effectifs.

Les études d'architecture dans ces écoles nationales supérieures sont organisées en trois cycles. En 2021-2022, le premier cycle de trois ans qui conduit au diplôme d'études en architecture était suivi par plus de 8 800 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans qui conduit au diplôme d'État d'architecte était suivi par 7 300 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la carrière professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes. En 2021-2022, 2 150 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement, avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine. Elles étaient suivies par 300 personnes cette année-là.

Un accès rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture

La transition entre l'obtention du diplôme supérieur et le premier emploi s'avère relativement rapide en architecture, davantage que dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur Culture¹. En 2022, trois ans après l'obtention de leur diplôme en 2019, près de 95 % des diplômés en architecture² sont en activité. Ils sont 80 % à accéder à leur premier emploi en moins de six mois, dont 60 % qui décrochent leur premier travail dès l'obtention de leur diplôme³. On observe un accès à l'emploi plus rapide chez les titulaires d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre que chez les détenteurs d'un diplôme d'État (voir fiche « Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle »).

Les jeunes diplômés exercent principalement dans les deux domaines suivants : la conception architecturale (85 %) et la réhabilitation et l'entretien des bâtiments (40 %). Plus des trois quarts (80 %) des jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié tandis que 20 % l'exercent en tant qu'indépendant. Une part légèrement plus importante de femmes se tourne vers un exercice en tant que salarié (82 % des femmes contre 78 % des hommes).

1. L'enseignement supérieur Culture désigne le réseau constitué d'une centaine d'établissements d'enseignement (pour la plupart publics) dans les domaines de l'architecture et du paysage, des patrimoines, des arts plastiques et du design, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

2. Ces données ne concernent que les titulaires du diplôme d'études approfondi (niveau master) et de l'habilitation HMONP.

3. Enquête auprès des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC), 2021.

Plus de quatre jeunes diplômés sur dix (45 %) déclarent percevoir un revenu annuel net compris entre 20 000 et moins de 30 000 euros annuels. Les diplômés d'État et les architectes habilités à l'exercice en leur nom propre déclarent se situer dans cet intervalle de revenus dans une proportion équivalente. Parmi les plus bas revenus, on observe que 9 % des diplômés d'une habilitation et 14 % des diplômés d'État disposent d'un revenu annuel inférieur à 15 000 euros. À l'inverse, parmi les plus hauts revenus, situés entre 30 000 et 50 000 euros annuels, près de deux fois plus d'architectes diplômés de l'habilitation HMONP se situent dans cette tranche de revenus (14 % des diplômés d'État contre 30 % d'architectes habilités à exercer en leur nom propre) (graphique 1).

Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socioprofessionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312F de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles [PCS] de 2003 et code 31B6 de celle de 2020) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les maîtres d'œuvre et urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des PCS de 2003 et code 38C2 de celle de 2020) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbaniste – s'ils sont salariés – sont également incluses dans cette classe.

En 2020, près de 84 500 actifs se déclarent architectes (voir fiche « Emploi culturel »). Parmi eux, 54 % sont architectes libéraux (codes PCS 312F et 31B6) et 46 % architectes salariés (codes PCS 382B et 38C2). Ces derniers sont plus jeunes : 67 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre seulement 30 % des architectes libéraux (tableau 1). La part de femmes architectes est plus élevée parmi les salariés (47 %) que parmi les indépendants (32 %).

Plus de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France en 2021

L'architecture est l'une des professions culturelles réglementées. Depuis la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'exercice de la profession d'architecte et son organisation sont soumis à des obligations réglementaires. Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de cette loi. Depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs, même si l'on observe une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009. En 2021, on compte 1 500 nouveaux inscrits contre 1 100 départs, soit un solde positif de plus de 400 personnes en 2021 ; il était de 200 en 2020.

Une répartition inégale des architectes sur le territoire

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont concentrés en Île-de-France et dans la moitié sud de la France. L'Île-de-France regroupe près d'un tiers (9 500 architectes) de l'ensemble des inscrits sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important. L'architecture est en cela représentative d'une des caractéristiques des professions culturelles : sa concentration en Île-de-France.

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région accueillant le plus grand nombre d'architectes, avec 13 % de l'effectif total national, ce qui marque la polarisation entre les architectes résidant en Île-de-France et ceux résidant dans l'ensemble des autres régions françaises. Des territoires tels que la Guyane (60 architectes), la Martinique (120 architectes) ou encore la Guadeloupe (190 architectes) se distinguent par la faible présence d'architectes. À l'échelle de la France, les départements d'Outre-mer et la Corse sont les régions les moins dotées en architectes. En France métropolitaine, la Corse (280), le Centre-Val de Loire (480) et la Bourgogne-Franche-Comté (560) comptent les plus faibles effectifs d'architectes.

En 2020, la France comptait 40 architectes pour 100 000 habitants, soit un ratio très inférieur à la moyenne européenne qui compte 100 architectes pour 100 000 habitants. Ainsi, le nombre d'architectes par habitant demeure relativement faible en France comparé à celui de nos voisins européens.

Femmes architectes : une part de plus en plus importante mais des revenus toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins

La part des femmes au sein de la profession d'architecte augmente depuis près de deux décennies. Alors qu'elles représentaient seulement 17 % des inscrits à l'Ordre en 2000 selon *Archigraphie*, leur part s'élève à 33 % en 2021. Progressivement, la part des femmes parmi les moins de 35 ans augmente jusqu'à atteindre la parité en 2021. Les femmes restent moins représentées parmi les plus âgés : en 2021, 44 % des architectes âgés de 35 à 44 ans étaient des femmes, 35 % parmi les 45-54 ans, 25 % chez les 55-64 ans et seulement 11 % parmi les 65 ans et plus. Enfin, parmi les nouveaux inscrits à l'Ordre en 2021, la parité est quasiment atteinte.

Le taux de féminisation est le plus élevé chez les fonctionnaires depuis 2013 : la part des femmes au sein de cette catégorie a plus que doublé depuis 2001 (55 % de femmes en 2021 contre 21 % en 2001). La féminisation de la profession passe aussi par la progression de la part des femmes exerçant leur activité sous un statut salarié : en 2021, 43 % des architectes salariés sont des femmes, tandis qu'elles sont 33 % en moyenne dans l'ensemble de la profession d'architecte.

Si la part des femmes au sein de la profession progresse, leurs revenus demeurent largement inférieurs à ceux des hommes : en 2020, le revenu annuel moyen d'une architecte⁴ était de 33 495 €, soit environ 39 % de moins que le revenu moyen d'un architecte (54 757 €). Les écarts de revenus entre hommes et femmes demeurent donc très forts au sein de la profession et peuvent s'expliquer en partie par la structure d'âge de la population des architectes, différente entre les hommes et les femmes, les femmes étant, en moyenne, plus jeunes que les hommes. Le départ à la retraite de la génération nombreuse des *baby-boomers* dans laquelle la part des architectes masculins est prédominante devrait continuer à faire reculer le revenu moyen des hommes, et donc à réduire l'écart des revenus entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les femmes sont sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés, catégorie rassemblant les plus hauts revenus ; tandis qu'elles sont très présentes au sein des fonctionnaires et des salariés.

61,1 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2021

En 2021, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 61,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2020. 75 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé (tableau 1). Près des deux tiers (64 %) des travaux suivis concernent la construction neuve, et près de 22 % sont des travaux d'entretien et de réhabilitation.

4. Données de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales.

Le logement individuel, qui avait marqué le pas en 2020, clôture l'année 2021 sur une hausse de 22 %, pour un total de 9,5 milliards d'euros de travaux. Après les conséquences des restrictions liées à la crise Covid (– 1,6 % en 2020), le logement collectif enregistre une hausse de plus de 20 milliards d'euros de travaux (+ 13 %) en 2021, probable effet de rattrapage de projets retardés en 2020. En revanche, avec un chiffre d'affaires total de 30 milliards d'euros, comparable à celui réalisé en 2019 (29,7 milliards d'euros), les constructions hors logement ne bénéficient pas de cette dynamique.

Après une année 2020 difficile pour l'ensemble des régions, à l'exception d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Centre-Val de Loire et de la Corse, l'année 2021 s'inscrit dans une dynamique positive. En France métropolitaine, l'activité des architectes exerçant en Normandie (+ 20,7 %), en Bretagne (+ 20,8 %) et en Centre-Val de Loire (+ 18,9 %) enregistre les plus fortes progressions. L'activité des architectes affiche aussi une croissance à deux chiffres dans plusieurs régions, parmi lesquelles l'Île-de-France, où plus de 20 milliards d'euros de travaux ont été réalisés (+ 13 %). Les architectes des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes ferment la marche avec des hausses moindres qui permettent toutefois de renouer avec les montants de travaux observés en 2019, année de référence pré-Covid. La situation des territoires ultramarins révèle des disparités régionales. Si la tendance globale est à la hausse (+ 4 %), l'écart est grand entre une progression de 18 % à La Réunion et la contraction observée en Nouvelle-Calédonie (– 23 %), en Guyane (– 19 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (– 14 %).

Les activités d'architecture représentent 7 % de la valeur ajoutée créée par les branches culturelles

Le secteur d'activité « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités françaises) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments, l'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière d'architecture. En 2021, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 4,2 milliards d'euros, soit 9,3 % de l'ensemble des branches culturelles (voir fiche « Poids économique direct de la culture en 2021 »). En volume, la valeur ajoutée de la branche architecture a reculé de 1 % entre 2019 et 2021.

L'Équerre d'argent distingue deux équipements de services publics en 2022

En 2022, la quarantième Équerre d'argent récompense un édifice à vocation culturelle, la médiathèque Charles-Nègre à Grasse, un projet développé par les agences Beaudouin et Ivry Serres et qualifié de « poésie folle » par les membres du jury. Le bâtiment est salué pour sa capacité à s'intégrer dans le contexte dense de la vieille ville.

En 2022, le grand prix national d'architecture qui récompense un architecte ou une équipe d'architectes pour l'ensemble de son œuvre a été décerné à l'atelier d'architecture Philippe Prost et à Renée Gailhoustet, prix d'honneur du Grand Prix national pour l'ensemble de son œuvre.

Journées nationales de l'architecture

Les Journées nationales de l'architecture, organisées par le ministère de la Culture, ont vocation à fédérer les initiatives qui contribuent à la découverte de l'architecture et de ses métiers auprès de tous les publics. Elles visent à révéler la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien. L'édition 2022 avait pour thème « Architectures à habiter ». À travers une dense programmation de rencontres, visites, balades urbaines et autres événements, organisés partout en France, le thème explorait la notion d'habitabilité d'un lieu, liée à l'existence de possibilités de création et d'adaptation permettant aux individus de se l'approprier.

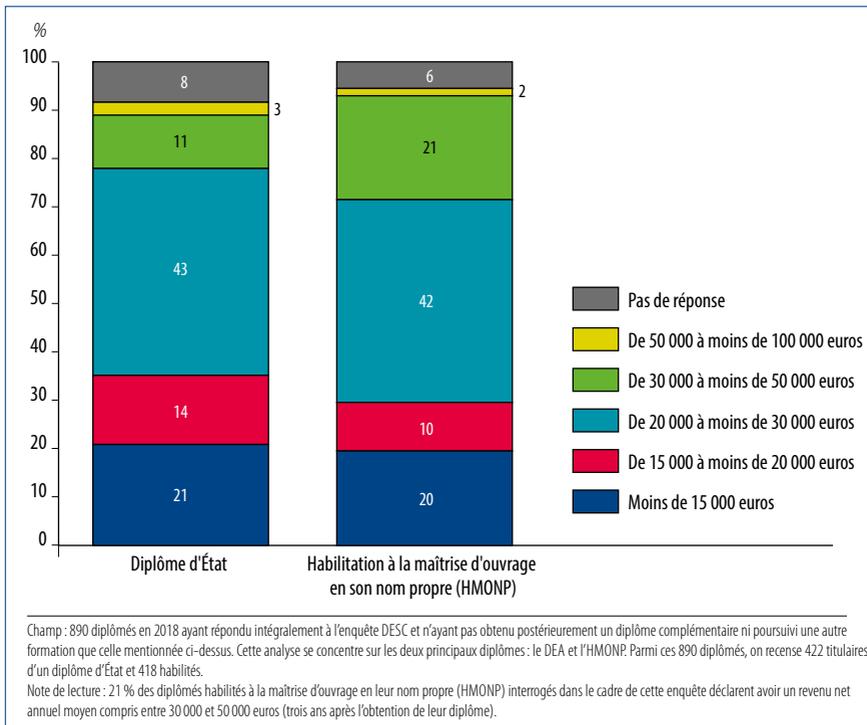
Architecture contemporaine remarquable

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine. Ce label succède au label « Patrimoine du XX^e siècle », créé en 1999 et désormais disparu. Il signale les édifices et productions de moins de 100 ans non protégés au titre des monuments historiques. L’objectif poursuivi est de montrer l’intérêt de constructions récentes que tout un chacun peut habiter et fréquenter, de faire le lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle, d’inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen (écologique, mémorielle, sociétale, économique...). En 2022, on comptabilise 1 624 éléments labellisés.

Pour en savoir plus

- Archigraphie 2022. *Observatoire de la profession d’architecte*, Crédoc, 2022-2023
- Les chiffres MAF (Mutuelle des architectes français), édition 2022
- Nathalie LAPEYRE, « Les femmes architectes : entre créativité et gestion de la quotidienneté », *Empan*, vol. 53, n° 1, 2004
- Guy TAPIE (sous la dir. de), *La Culture architecturale des Français*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, DEPS, coll. « Questions de culture », 2018

Graphique 1 – Distribution des revenus nets annuels des architectes selon le diplôme en 2021



Source : enquête Diplômés de l’enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2023

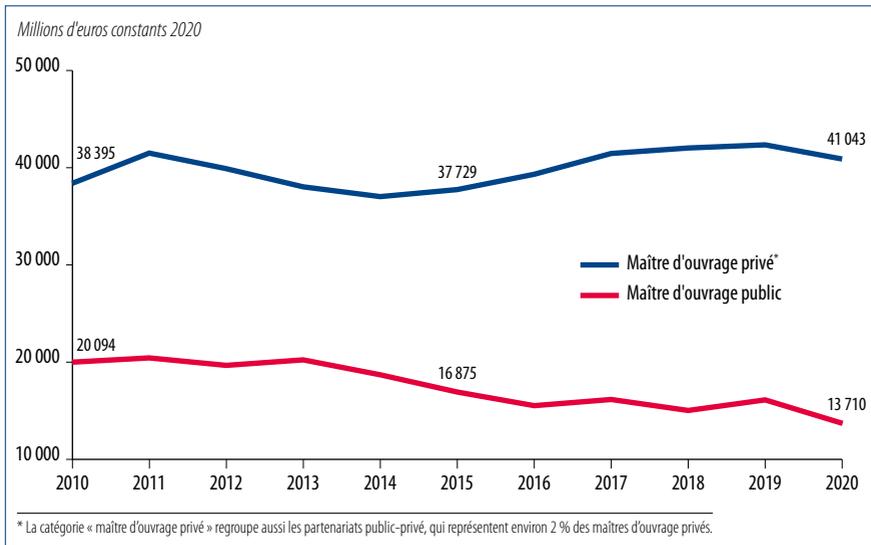
Tableau 1 – Caractéristiques de la profession d'architecte en 2020

En unités et %

	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
		Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
							CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
Architectes libéraux (PCS 2003 : 312F) (PCS 2020 : 31B6)	45 600	32	30	88	29	100	//	//
Architectes salariés (PCS 2003 : 382B) (PCS 2020 : 38C2)	38 900	47	67	96	50	0	14	12
Ensemble des professions culturelles	718 400	47	44	55	39	41	28	24

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 2 – Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d'ouvrage, 2010-2020



Source : Archigraphie 2022/DEPS, Ministère de la Culture, 2023